



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Minitel

Question écrite n° 36146

## Texte de la question

M Jacques Godfrain demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace s'il a autorisé, par dérogation spéciale, la presse à pouvoir ouvrir des messageries interactives directes sur les accès 3616 du kiosque telematique. En effet, il a découvert la publication 3616 SP (abrége de service de presse) qui au choix « Humeurs » à partir du sommaire « Forum de la presse » aboutit à une messagerie anonyme interactive selon le même mode que les messageries du 3615.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère des postes, des télécommunications et de l'espace n'a connaissance d'aucune dérogation accordée en matière d'accès au kiosque telematique grand public. Il a pris note avec intérêt des indications fournies par l'honorable parlementaire et mène actuellement une enquête à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Godfrain Jacques](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36146

**Rubrique :** Telephone

**Ministère interrogé :** postes, télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, télécommunications et espace

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 1990, page 5396